

AIDE MEMOIRE

**Troisième session du groupe de travail
sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques (4-8 décembre
2023)
&
2023 Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques
(11-13 décembre 2023)**



**Office des Nations Unies à Genève
Palais des Nations Genève,
Suisse**

Introduction

1. La troisième session du groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques aura lieu du 4 au 8 décembre 2023 à Genève, en Suisse. Le groupe de travail sera présidé par S.E. l'Ambassadeur Flavio Damico du Brésil. Les vice-présidents du groupe de travail sont S.E. l'Ambassadrice Camille Petit de France et M. Irakli Jgenti de Géorgie.
2. La réunion des États parties de 2023 aura lieu du 11 au 13 décembre 2023 à Genève, en Suisse. La Conférence des États parties sera présidée par S.E. l'Ambassadeur Cristian Espinosa Cañizares de l'Équateur. Les vice-présidents de la Conférence des États parties sont S.E. l'Ambassadeur Thomas Göbel de l'Allemagne et M. Nikola Yakov de la Bulgarie.
3. Les deux réunions se tiendront dans le bâtiment E du Palais des Nations, Office des Nations Unies à Genève. Les sessions auront lieu de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 aux dates susmentionnées dans les salles de conférence suivantes :
 - Troisième session du groupe de travail : Salle XVII
 - Réunion des États parties : Salle XVIII
4. L'ordre du jour du groupe de travail, tel qu'il a été adopté lors de sa première session, est disponible au lien suivant : [BWC/WG/1/1](#).
5. L'ordre du jour de la réunion des États parties sera disponible en ligne en temps voulu au lien suivant [BWC/MSP/2023/1](#).
6. Des documents supplémentaires et d'autres informations seront publiés, dès qu'ils seront disponibles, sur les pages correspondantes du [site internet des réunions de l'UNODA](#).
7. Cet aide-mémoire a été préparé par l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU) et fournit des informations pratiques aux participants. Les informations contenues dans ce document sont à jour à la date du 18 octobre 2023.

Inscription

8. Aucune accréditation officielle n'est requise pour ces deux réunions. En revanche, tous les participants doivent s'inscrire avant le **17 novembre 2023** et suivre les étapes décrites ci-dessous, conformément au [règlement intérieur de la Convention sur les armes biologiques](#):
 - a) Conformément à l'article premier, les États parties qui souhaitent participer doivent envoyer, par l'intermédiaire de leur mission permanente, une lettre ou une note verbale à l'Unité d'appui à l'application de la Convention, en indiquant les noms et les titres complets des membres de la délégation. Le nom du chef de la délégation doit être clairement indiqué. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre ou la note verbale seront inclus dans les listes officielles des participants à la troisième session du Groupe de travail et à la Réunion des États parties de 2023.
 - b) Conformément à la règle 44.1, les États signataires qui souhaitent participer doivent envoyer, par l'intermédiaire de leur mission permanente, une lettre ou une note verbale à l'Unité d'appui à l'application notifiant les noms et titres complets des membres de la délégation. Le chef de la délégation doit être clairement indiqué. Seuls les noms des

participants figurant dans la lettre ou la note verbale seront pris en considération. être inclus dans les listes officielles des participants à la troisième session du groupe de travail et à l'Assemblée des États parties de 2023.

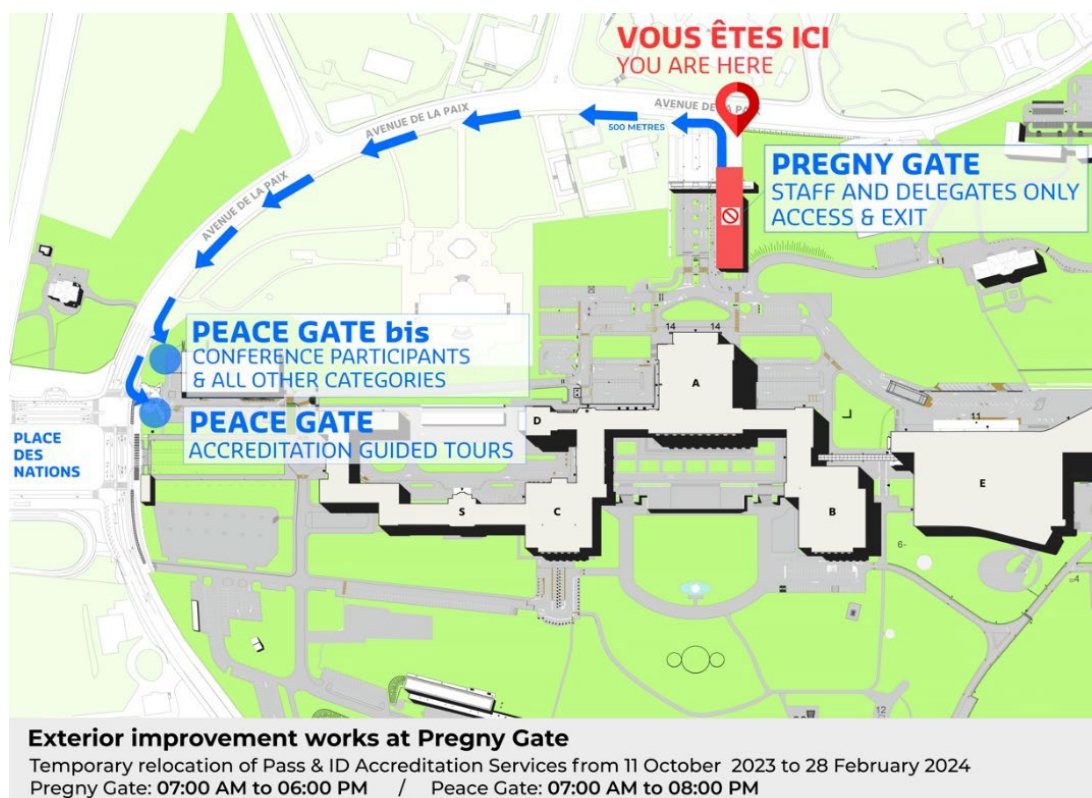
- c) Conformément à la règle 44.2(a), les États qui ne sont ni parties ni signataires de la Convention peuvent demander à participer. Le statut d'observateur est accordé par décision de la réunion lors de sa séance d'ouverture. Une lettre ou une note verbale doit être adressée à l'Unité d'appui à l'application, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes, pour demander le statut d'observateur et indiquer les noms et les titres complets des membres de la délégation. Le chef de la délégation doit être clairement indiqué. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre ou la note verbale seront inclus dans les listes officielles des participants à la troisième session du Groupe de travail et à la Réunion des États parties de 2023.
 - d) Conformément à l'article 44.4, les organisations internationales peuvent demander à participer en tant qu'observateur. Ce statut est accordé par décision de la réunion lors de sa séance d'ouverture. Une lettre ou une note verbale doit être adressée à l'ISU pour demander le statut d'observateur, indiquant les noms complets et les titres des membres de la délégation. Le nom du chef de délégation doit être clairement indiqué. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre ou la note verbale seront inclus dans les listes officielles des participants à la troisième session du Groupe de travail et à la Réunion des États parties de 2023.
 - e) Conformément à la règle 44.5, les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions universitaires peuvent s'inscrire pour assister aux séances publiques des réunions. Une lettre sur le papier à en-tête officiel de l'organisation doit être adressée à l'Unité d'appui à l'application pour demander à assister aux séances publiques et indiquer les noms et titres complets des représentants qui y assisteront. Les ONG et les institutions universitaires qui n'ont jamais participé à une réunion de la Convention sur les armes biologiques doivent indiquer les interactions antérieures entre l'organisation et les Nations Unies en ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération. Une déclaration de mission ou un résumé des travaux de l'organisation doit être fourni. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre seront inclus dans les listes officielles des participants à la troisième session du Groupe de travail et à la Réunion des États parties de 2023.
9. Afin de promouvoir l'égalité des sexes, tous les États parties, les États signataires, les États non parties, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont vivement encouragés à s'efforcer de parvenir à un équilibre entre les sexes au sein de leurs propres délégations.
10. Les *notes verbales* et les lettres doivent être soumises au plus tard le **17 novembre 2023**.

Accès au Palais des Nations

11. Les participants déjà en possession d'un badge de sécurité à long terme de l'ONU Genève peuvent simplement utiliser ce badge pour accéder au Palais des Nations les jours des réunions. Il n'est pas nécessaire pour les participants en possession d'un badge de sécurité de l'ONU Genève de s'inscrire en ligne.

12. Les participants qui ne sont pas en possession d'un badge de sécurité à long terme de l'ONU à Genève doivent s'inscrire en ligne sur <https://indico.un.org/event/1003812> avant le **17 novembre 2023** en suivant les étapes ci-dessous :¹

- a) Les participants qui se sont déjà inscrits à une réunion précédente à l'ONU Genève peuvent simplement se connecter à leur compte existant et s'inscrire à la troisième session du Groupe de travail et à la Réunion des États parties de 2023 (une seule inscription pour les deux réunions).
- b) Les participants qui s'inscrivent pour la première fois devront créer un profil et fournir les détails de leur passeport ou de leur carte d'identité nationale et télécharger une photo (type passeport).
- c) Tous les participants s'inscrivant en ligne devront télécharger une copie de la *note verbale* ou de la lettre de leur délégation. L'inscription ne peut se faire sans les documents requis.
- d) Veuillez noter qu'un nouveau système de badge numérique a été introduit au Palais des Nations le 1er septembre 2023. Une fois l'inscription en ligne approuvée, le participant recevra un badge numérique par courrier électronique. Une fois téléchargé sur un téléphone portable ou un autre appareil mobile, le badge numérique permettra une entrée plus rapide au Palais des Nations. Néanmoins, il est conseillé aux participants de se présenter au Palais des Nations suffisamment à l'avance pour permettre les contrôles de sécurité.
- e) A l'arrivée, le badge numérique devra être activé. Le pavillon de Pregny est fermé en raison de travaux d'amélioration extérieure jusqu'à la fin du mois de février 2024. Par



¹ Pour obtenir de l'aide sur la procédure d'inscription, veuillez consulter le site <https://indicohelp.unog.ch/>. Pour toute question, veuillez contacter l'unité d'appui à la mise en œuvre à l'adresse [suivante : bwc@un.org](mailto:bwc@un.org).

conséquent, tous les participants à la conférence qui n'ont pas de badge de sécurité à long terme doivent se rendre à la *Peace Gate Bis* qui est ouverte de 08h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Voir la carte ci-dessous pour ainsi que cette [page web](#). Les délégués et les membres du personnel munis d'un badge de sécurité à long terme peuvent toujours entrer et sortir par la porte de Pregny.

- f) Les participants seront invités à scanner leur badge numérique sur les lecteurs situés aux guichets d'enregistrement et à présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité. Une fois vérifié, le badge numérique sera activé, permettant aux participants d'entrer au Palais des Nations pour la durée indiquée.
- g) Les participants qui ne disposent pas d'un téléphone portable ou d'un autre appareil mobile peuvent imprimer leur confirmation et l'apporter au guichet à la *Peace Gate Bis* pour obtenir un badge papier et l'imprimer.
- h) Les délégations des États et des organisations internationales peuvent activer leurs badges numériques à la *Peace Gate Bis* à partir de 12h00 le 1er décembre 2023. Veuillez-vous munir d'une copie de la note verbale de la délégation et de la carte d'accès à l'événement de l'ONU reçue après l'inscription en ligne afin de faciliter le processus.
- i) Les représentants des ONG peuvent activer leur badge numérique en personne à partir de 8h00 le 4 décembre 2023 à la *Peace Gate Bis*. Un passeport ou une carte d'identité nationale en cours de validité devra être présenté en même temps que le badge numérique. Seuls les représentants qui se sont inscrits en ligne et dont les noms ont été correctement inclus dans la lettre décrite ci-dessus se verront attribuer un badge numérique.
- j) À l'intérieur du Palais des Nations, les participants peuvent être invités à présenter leur badge numérique à un agent de sécurité ou à un organisateur de la conférence, qui disposera d'un appareil portable pour confirmer leurs droits d'accès.

Participation au Groupe de travail et à la Réunion des États parties

- 13. Toutes les réunions formelles du Groupe de travail se tiendront en Salle XVII et toutes les réunions formelles de la Réunion des États parties se tiendront en Salle XVIII (voir plan ci-dessous). Les détails des réunions prévues chaque jour sont affichés sur les écrans situés en face de la porte 40 du bâtiment E.
- 14. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU sera assurée dans la salle de conférence principale et via la retransmission en direct sur la [Web TV de l'ONU](#). Les enregistrements vidéo seront également archivés sur UN Web TV pour être visionnés ultérieurement. L'audio en direct des réunions dans l'une des six langues officielles est également accessible via le site web [Listen Live](#) et les enregistrements audio seront disponibles peu après la fin de chaque session via le [portail des enregistrements numériques](#). Les transcriptions générées automatiquement des sessions publiques en anglais, français et espagnol seront disponibles sur la page "Digital Recordings" accessible à partir de <https://indico.un.org/event/1003812>.
- 15. Un calendrier actualisé des événements, y compris les réunions officielles, les événements parallèles et les sessions informelles, sera disponible sur le site [UNODA Meetings Place](#).

16. Des panneaux électroniques situés à l'extérieur de chaque salle de réunion indiqueront clairement si la session en cours est publique ou privée. Toutes les parties intéressées peuvent assister aux séances publiques. Les séances privées sont réservées aux États parties.
17. La nourriture et les boissons sont strictement interdites dans les salles de conférence. Les activités impliquant de la nourriture et des boissons ne sont autorisées que dans les zones prévues à cet effet.

Documentation

18. Avant les réunions, les documents de pré-session seront disponibles sur les pages correspondantes du [forum des réunions de l'UNODA](#). Pendant les réunions, les documents de session seront mis à disposition sur le site UNODA [Meetings Place](#) au fur et à mesure de leur publication. Aucune copie papier des documents ne sera distribuée dans la salle de conférence.
19. Les États parties souhaitant soumettre des documents de travail aux réunions doivent le faire avant le **17 novembre 2023** en envoyant des versions Microsoft Word à l'Unité d'appui à la mise en œuvre à l'adresse bwc@un.org. Veuillez nous contacter pour discuter de tout besoin spécifique. Les documents de travail ne sont ni traduits ni édités, mais les délégations peuvent soumettre des traductions de courtoisie en anglais si elles le souhaitent.
20. Les États et les organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent également souhaiter fournir des informations aux délégations lors des réunions. Les documents doivent être soumis sous forme électronique et sur papier à l'Unité d'appui. Les copies électroniques doivent être envoyées à bwc@un.org

Présentations et interventions

21. Les délégations peuvent faire des déclarations nationales, présenter des documents de travail et faire des interventions depuis la salle. Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant les réunions sont priées de contacter l'Unité d'appui à l'avance. Les copies des présentations, etc. doivent être envoyées à l'unité d'appui à la mise en œuvre à l'adresse suivante : bwc@un.org. Pour aider les interprètes, des copies des déclarations doivent également être envoyées à speeches@un.org.
22. Les informations pratiques pour les orateurs et les participants aux réunions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/en/conference-management/participant>

Événements parallèles

23. La disponibilité des salles est limitée en raison des rénovations en cours du Palais des Nations dans le cadre du Plan stratégique du patrimoine. Les événements parallèles se tiendront dans les salles XXIV et XXV (toutes deux situées dans le bâtiment E).
24. Les organisateurs potentiels d'événements parallèles sont priés de remplir le formulaire de demande

en ligne. Toutes les demandes seront examinées et soumises à l'approbation des responsables de l'Unité d'appui.

Chambres et installations pour les participants

25. Les réunions privées pour les groupes régionaux ou d'autres groupes d'États parties dépendront de la disponibilité des salles. Les coordinateurs des groupes régionaux sont invités à contacter l'Unité d'appui à l'application suffisamment à l'avance, de préférence au moins deux semaines avant les réunions. L'Unité d'appui à la mise en œuvre aidera les coordinateurs des groupes régionaux à annoncer ces réunions et les participants sont invités à consulter régulièrement les panneaux d'affichage et le [forum des réunions de l'UNODA](#) pour obtenir des informations supplémentaires.
26. Un accès Wi-Fi gratuit est disponible dans les salles de réunion et dans tout le Palais des Nations.
27. Les participants n'auront pas accès à des services de photocopie.
28. La cafétéria la plus proche est le Serpent Bar qui se trouve derrière la salle XVIII au premier étage du bâtiment E.
29. Une banque UBS est située à la porte 41 au deuxième étage du bâtiment E et le SAFI (un magasin général) se trouve à la porte 1 du bâtiment S (voir [carte](#)).

Programme de parrainage du BWC

30. Afin de soutenir et d'accroître la participation des États parties en développement² aux réunions annuelles de la CAB, la Neuvième conférence d'examen a décidé de renouveler le programme de parrainage établi par la septième conférence d'examen.
31. Le programme de parrainage est administré par l'unité d'appui à la mise en œuvre en consultation avec les titulaires de fonctions et est financé cette année par des contributions volontaires du Canada, de la France, de la République de Corée, de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
32. La date limite de dépôt des candidatures au programme de parrainage pour les réunions BWC de 2023 était fixée au 15 septembre 2023 et les candidatures sont donc désormais closes.
33. De plus amples informations sur le programme de parrainage pour les réunions de 2023 sont disponibles [ici](#).

Informations pratiques

34. Le plan ci-dessous indique les principales salles de conférence, les entrées et les

² Veuillez consulter la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm>

installations du Palais des Nations. Il indique également les arrêts de bus et de tramway les plus proches à l'extérieur du Palais des Nations. Une version plus détaillée du plan est également [disponible en ligne](#).



35. Des informations pratiques supplémentaires concernant l'accès des personnes handicapées, les transports publics, le stationnement et les taxis sont disponibles à l'adresse [suivante](https://www.ungeneva.org/en/practical-information/delegates) : <https://www.ungeneva.org/en/practical-information/delegates>
36. Les participants doivent également noter qu'en raison des rénovations en cours au Palais des Nations, plusieurs entrées sont actuellement fermées et que des voies de circulation alternatives devront être utilisées. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse [suivante](https://www.ungeneva.org/en/about/map/circulation) : <https://www.ungeneva.org/en/about/map/circulation>

Hébergement à l'hôtel et visas

37. L'Unité d'appui à l'application de la Convention ne peut pas offrir de soutien financier ou logistique pour aider à payer le voyage, l'hébergement ou d'autres frais liés à la participation aux réunions, sauf pour les experts sélectionnés dans le cadre du [programme de parrainage de la Convention sur les armes biologiques](#). Des informations pratiques sur l'hébergement à Genève sont disponibles sur le site web du [Centre d'accueil de Genève](#).
38. Il incombe aux participants de prendre leurs propres dispositions en ce qui concerne les visas, le voyage et les frais connexes. De plus amples informations concernant les procédures et les mesures relatives à la délivrance de visas pour la Suisse sont disponibles en contactant l'ambassade ou le consulat suisse dans le pays de résidence du participant ou en consultant le [site web](#) de l'Office fédéral suisse des migrations. De plus amples informations sont disponibles auprès de la [Mission permanente de la Suisse](#).

Comportement des participants aux événements du système des Nations unies

39. Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à organiser des événements auxquels tout le monde peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr.

Les événements du système des Nations Unies sont guidés par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et tous les participants sont censés se comporter avec intégrité et respect envers tous les participants qui assistent ou sont impliqués dans un événement du système des Nations Unies.

40. Dans le cadre de la vision de "tolérance zéro" du Secrétaire général et du programme prioritaire de lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, un [modèle de code de conduite](#) a été élaboré pour prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements organisés par le système des Nations unies. Le code de conduite type s'applique à tous les participants aux réunions de la Convention sur les armes biologiques.
41. Le [code de conduite type](#) n'est pas un document juridique, mais il vise à prévenir le harcèlement lors des événements organisés par le système des Nations unies en faisant connaître les attentes en matière de normes de conduite avant un événement, ainsi qu'à soutenir les victimes en veillant à ce qu'elles sachent que le harcèlement n'est pas toléré lors des événements organisés par le système des Nations unies et quelles mesures elles peuvent prendre si elles sont harcelées ou si elles sont témoins d'un harcèlement.

Secrétariat

42. Les demandes de renseignements complémentaires concernant la présence et la participation au groupe de travail et à la réunion des États parties peuvent être adressées à l'adresse suivante :

Unité de soutien à la mise en œuvre de la CAB
Bureau des Nations unies pour les affaires de
désarmement Office des Nations unies à Genève
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Courriel : bwc@un.org